

15 avril 2024 - N° 729

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma

ماتقيش
المهنة ديالي

STOP

UN AN APRÈS LA GRÈVE : AUCUN «ESSAI» TRANSFORMÉ !

● CHRONIQUE ● REVUE DE PRESSE ● NOUVEAUX PRODUITS ● CIRCULAIRE

www.pharmacie.ma

Un an après la grève : aucun «essai» transformé !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Dans une lettre adressée aux pharmaciens, Mohamed Lahbabi, président de la Confédération des syndicats des pharmaciens du Maroc, fait le bilan un an après la grève générale suivie par la quasi-totalité des pharmaciens le 13 avril 2023.

Ce pharmacien de Casablanca a souligné dans son courrier que ce mouvement de protestation faisait suite à l'annonce du Conseil de la concurrence, qui a pointé du doigt les marges jugées excessives des pharmaciens.

À la suite de cette grève, une commission entre les représentations syndicales et le ministère de la Santé a tenu plusieurs réunions afin d'apporter des solutions aux problématiques soulevées par la profession.

Bien que l'administration se soit montrée réceptive aux diffé-

rentes revendications de la profession, les travaux de la commission mixte ne se sont pas encore traduits en mesures concrètes en phase avec les attentes des pharmaciens.



Parallèlement, la Loi 98-18 relative à l'Ordre national des pharmaciens a été publiée au Bulletin officiel le 29 février dernier. Cette loi très attendue par

les pharmaciens permettra dans un premier temps l'organisation des élections ordinaires. Mais pour que les dispositions de cette loi deviennent effectives, les pharmaciens doivent, une fois

de plus, faire preuve de patience. Dans les deux cas, ils n'ont d'autre choix que d'attendre, alors que le temps leur est précieux. L'administra-

tion, occupée par d'autres urgences, semble sous-estimer les risques encourus par la profession à court, moyen et long terme.

Aujourd'hui, plus d'un tiers des pharmacies sont en difficulté et nécessitent des mesures urgentes pour les sauver. Quant aux autres officines, leur avenir est étroitement lié à un changement de paradigme, avec la mise en place d'un projet ambitieux pour faire évoluer la pratique officinale et la rémunération du pharmacien. La profession ne pourra pas non plus retrouver sa sérénité sans mettre en place des garde-fous garantissant l'ordre et la discipline, qui ne peuvent être imposés que par un Conseil de l'Ordre crédible, légitime et responsable.

L'ANSM recommande moins de comprimés de tramadol par boîte

Depuis plusieurs années, le réseau des Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A) a remarqué une hausse inquiétante des cas d'abus et de dépendance associés au tramadol, surtout dans des situations de mésusage. Afin de contrer cette tendance et de réduire les risques pour les patients, des mesures ont été prises, notamment en limitant la durée de prescription à 12 semaines en 2020.

Une nouvelle directive a également été émise en janvier 2023 à l'attention des laboratoires produisant des médicaments à base de tramadol. Cette directive leur demande de proposer des conditionnements de 10 ou 15 comprimés ou gélules, adaptés aux traitements de courte durée. Les conditionnements habituels demeurent disponibles pour les cas nécessitant une utilisation à plus long terme.

Le tramadol, largement prescrit en France pour soulager diverses douleurs modérées à sévères, représente l'un des antalgiques opioïdes les plus couramment utilisés. Cependant, comme tout opioïde, il comporte des risques potentiels d'abus, de mauvais usage, de dépendance et de surdosage. Ces risques sont accrus en cas d'usage inapproprié, notamment à des doses excessives ou sur une durée prolongée, ou en dehors des indications médicales, telles que l'utilisation comme sédatif ou pour atténuer l'anxiété.

La dépendance au tramadol peut entraîner des symptômes de sevrage en cas d'arrêt brutal du traitement, tels que la nervosité,

l'agitation, l'anxiété, l'insomnie, les tremblements, la sudation et la diarrhée. Cela peut inciter un patient à prolonger la prise de tramadol même lorsque la douleur est absente ou légère.

Les données recueillies par les enquêtes d'addictovigilance sur le tramadol en France indiquent une persistance des signalements d'abus et de dépendance, surtout dans des contextes de mésusage ou d'utilisation détournée.

La réduction du nombre de comprimés dans les boîtes vise à limiter l'utilisation prolongée du médicament, réduisant ainsi les risques d'abus et de dépendance. Cette mesure présente également l'avantage de diminuer les possibilités de stockage familial et, par conséquent, les risques pour les proches.

Source : ANSM

Un médicament expérimental pourrait prévenir les événements cardiovasculaires en cas d'hypertriglycémie

Une étude menée par des cardiologues et des pharmacologues du Brigham and Women's Hospital (BWH) à Boston a révélé qu'un médicament expérimental pourrait considérablement réduire les niveaux de triglycérides dans le sang. Les résultats de ces travaux, présentés lors de la Réunion scientifique 2024 de l'American College of Cardiology (ACC) et publiés dans le «New England Journal of Medicine» (NEJM), ouvrent une nouvelle voie thérapeutique pour les patients à risque cardiovasculaire élevé.

Actuellement, les médicaments disponibles, tels que les statines, l'ézé-

timibe, les fibrates et les acides gras oméga-3, permettent de réduire les taux de triglycérides de 10 à 40%. Cependant, ces thérapies ne suffisent pas toujours à prévenir les événements cardiovasculaires chez tous les patients.

L'essai clinique mené au Brigham and Women's Hospital a porté sur 154 patients sous hypolipémiants présentant une hypertriglycémie modérée à sévère. Les participants ont été répartis en trois groupes : un groupe a reçu 50 mg de Olezarsen, un autre en a reçu 80 mg, tandis que le troisième groupe a été traité par un placebo. Olezarsen est un oligonucléotide anti-sens qui inhibe l'expression d'un gène appelé APOC3, associé à des niveaux élevés de triglycérides, en ciblant son ARNm. Le médicament a été administré par voie sous-cutanée, toutes les 4 semaines, pendant une période d'un an.

Les résultats de l'étude ont montré que l'administration d'Olezarsen a entraîné une réduction significative des taux de triglycérides : 49% chez le premier groupe et 53% chez le deuxième groupe (par rapport au placebo). De plus, le traitement a également réduit les niveaux d'apolipoprotéine B et de cholestérol (non HDL) de 18 à 18,5% et de 23 à 25% respectivement, des éléments importants dans la formation de la plaque d'athérome.

Bien que des études supplémentaires et à plus long terme soient nécessaires pour évaluer pleinement l'efficacité et l'innocuité de l'Olezarsen dans la prévention des crises cardiaques et des AVC, cette recherche ouvre une nouvelle perspective thérapeutique pour les patients à haut risque cardiovasculaire.

Source : santelog.com

France : Le Sénat a adopté une proposition de loi pour préserver l'accès aux pharmacies dans les zones rurales

La sénatrice RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) des Hautes-Pyrénées, Maryse Carrère, a proposé une mesure visant à enrayer la diminution du nombre de pharmacies rurales, qui a chuté de 10% depuis 2012. Son objectif est de maintenir le maillage existant et de lutter contre l'émergence de déserts pharmaceutiques.

Selon le rapport (lien) de la sénatrice Guylène Pantel, consultable sur le site du Sénat, la France a perdu plus de 1.800 pharmacies entre 2012 et 2022, soit une baisse de plus de 8%, tandis que la population augmentait de 3,7% sur la même période. Cette diminution a entraîné une réduction significative du nombre de pharmacies par habitant, passant de 34 pharmacies pour 100.000 habitants en 2012 à 30 pour 100.000 habitants dix ans plus tard.

Le rapport souligne également l'inégalité dans la répartition des pharmacies sur le territoire, avec environ un tiers d'entre elles situées dans des communes de moins de 5.000 habitants. Le nord-ouest du pays, y compris l'Île-de-France, est particulièrement mal desservi, avec de nombreux départements ayant moins de 28 pharmacies pour 100.000 habitants.

Malgré la mise en place de dispositifs législatifs, tels que les antennes d'officines et le dispositif des territoires fragiles, aucun de ces dispositifs n'a été appliqué, ce qui a poussé le Sénat à adopter une proposition de loi contraignant le gouvernement à agir.

Un amendement controversé autorisant l'ouverture de pharmacies dans les communes de moins de 2.500 habitants a été voté en séance publique, suscitant des réac-



tions mitigées parmi les sénateurs. Certains ont exprimé des inquiétudes quant à son efficacité, tandis que d'autres ont soutenu qu'il était nécessaire pour garantir un accès équitable aux services de santé.

La proposition de loi devra désormais être examinée par l'Assemblée nationale, où ses ambitions pourraient être revues à la baisse avant son éventuelle adoption.

Source : *Public Sénat*.

Eaux usées : l'UE adopte de nouvelles normes

Pour mieux gérer le traitement des eaux urbaines usées, l'Union européenne a adopté une politique basée sur le principe du «pollueur-payeur». Cette décision, soutenue par une majorité écrasante de députés européens (481 voix pour, 79 contre et 26 abstentions), impose des normes plus strictes aux industriels de la pharmacie et des cosmétiques, considérés comme les principaux contributeurs aux micropolluants présents dans les stations d'épuration.

Le Parlement européen a entériné un accord conclu en janvier, obligeant les agglomérations de 1000 habitants et plus à éliminer les matières organiques biodégradables dans les eaux usées avant leur rejet dans l'environnement.

Les stations d'épuration des aggro-

mérations de plus de 150.000 habitants devront garantir d'ici 2039 l'élimination de l'azote et du phosphore, puis d'ici 2045 un large spectre de micropolluants. Les stations plus petites seront également concernées dès 2045 sous certaines conditions. Le texte renforce la surveillance des virus, des polluants chimiques et des microplastiques.

Une nouveauté majeure de cette politique est le principe du «pollueur-payeur», imposant à l'industrie pharmaceutique et cosmétique une responsabilité financière étendue, couvrant 80% des coûts supplémentaires de modernisation et de traitement pour l'élimination des micropolluants. Les 20% restants seront financés nationalement pour éviter une pression excessive sur les prix des médicaments et garantir leur accessibilité.

Le texte fixe également des objectifs ambitieux de neutralité énergétique d'ici 2045 pour les stations d'épuration, avec une augmentation progressive de l'utilisation des énergies renouvelables. De plus, il encourage la réutilisation des eaux usées traitées, notamment dans les zones confrontées à des stress hydriques.

Source : *sudouest.fr*

NOUVEAUX AU MAROC

IBERMA

MAGVITAL FORTE, Flacon

Présentation : Boite de 30

Composition : Pidolate de magnésium |

Sulfate de magnésium | Citrate de magnésium

Classe thérapeutique : Complément alimentaire

PPC : 309.00 dhs

MAGVITAL FORTE, Flacon

Présentation : Boite de 14

Composition : Pidolate de magnésium |

Sulfate de magnésium | Citrate de magnésium

Classe thérapeutique : Complément alimentaire

PPC : 169.00 dhs

PROMOPHARM

TRIMBOW 87 µG / 5 µG / 9 µG, Solution pour inhalation en flacon pressurisé

Composition : Béclometasone | Formoterol |

Glycopyrronium

Classe thérapeutique : Médicaments pour les syndromes obstructifs des voies aériennes, adrénergiques en association avec anticholinergiques, incluant les associations triples avec des corticostéroïdes

Présentation : Boite de 1 flacon de 120 doses

PPV : 888.00 dhs

QUERZO LP 50 MG, Comprimés pelliculés à libération prolongée [P]

Composition : Quétiapine

Classe thérapeutique : Neuroleptique atypique

Présentation : Boite de 30

PPV : 56.20 dhs

SOTHEMA

ZENETIAMET 50 MG / 1000 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Sitagliptine | Metformine

Classe thérapeutique : Antidiabétique, biguanide avec gliptine (inhibiteur de la DPP-4)

Présentation : par 28

PPV : 156.40 dhs

ZENETIAMET 50 MG / 1000 MG, Comprimé pelliculé

Composition : Sitagliptine | Metformine

Classe thérapeutique : Antidiabétique, biguanide avec gliptine (inhibiteur de la DPP-4)

Présentation : par 56

PPV : 262 dhs

ZENITHPHARMA

WELIN 30 MG, Capsules gastro résistante

Composition : Duloxetine

Classe thérapeutique : Antidépresseur, inhibiteur de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSNa)

Présentation : Boite de 28

PPV : 139.50 dhs

WELIN 60 MG, Capsules gastro résistante

Composition : Duloxetine

Classe thérapeutique : Antidépresseur, inhibiteur de la recapture de la sérotonine et de la noradrénaline (IRSNa)

Présentation : Boite de 28

PPV : 245 dhs

BESIVANCE 0.6 %, Suspension ophtalmique

Composition : Besifloxacin

Classe thérapeutique : Quinolones

Présentation : Flacon de 5 ml

PPV : 106.90 dhs



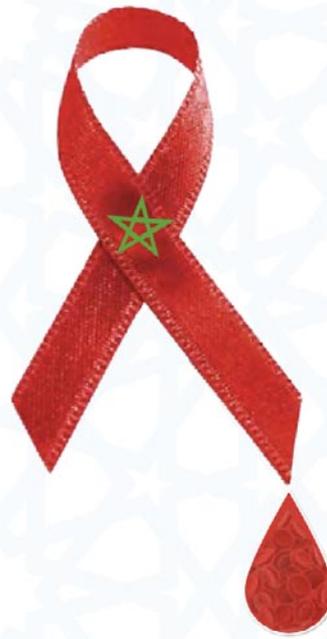
Medicament.ma

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale



المملكة المغربية
+٥٣٨٨٤٦ | ٨٤٧٥٤٥
وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
+٥.٤٦.٥٠٦ | +٨٤٥٤٤ ٨ ٤٧٥٠٣ ٥٤٤٥

GUIDE NATIONAL DE LA PRISE EN CHARGE DES ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG ET SEXUELLE 2023



Cliquer ici pour télécharger le PDF
(63 pages)